

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC  
À L'ÉPARGNE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

TPCI 5,65% 2022-2029 ET TPCI 5,75% 2022-2032

Montant indicatif global de **245 milliards FCFA**

23 Septembre - 05 octobre 2022

Investissons  
dans l'éducation,  
notre avenir  
commun

AGCANN



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan  
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87  
www.tresor.gouv.ci • email : info@tresor.gouv.ci

TPCI 5,65% 2022-2029		PRIX DE L'OBLIGATION	TPCI 5,75% 2022-2032	
Montant :	<b>180 milliards</b> de FCFA	<b>10 000</b> de FCFA	Montant :	<b>65 milliards</b> de FCFA
Durée :	<b>7 ans</b>		Durée :	<b>10 ans</b>
Taux d'intérêt :	<b>5,65%*</b>		Taux d'intérêt :	<b>5,75%*</b>

(\*) Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Représentant  
de l'Emetteur



Chef de file :



Co-chefs de file :



Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, sous les numéros EE/22-14 et EE/22-15 respectivement pour les emprunts «TPCI 5,65% 2022-2029» et «TPCI 5,75% 2022-2032».

## CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

### Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 245 milliards FCFA.

### But de l'émission :

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2022.

### Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

### Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de deux cent quarante cinq milliards (245 000 000 000) FCFA représenté par 24 500 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

### Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

### Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 23 septembre au 5 octobre inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

### Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

### TPCI 5,65% 2022-2029

Jouissance des obligations : 7 octobre 2022

Date de règlement : 7 octobre 2022

Taux d'intérêt : 5,65% l'an

Durée : 7 ans

### TPCI 5,75% 2022-2032

Jouissance des obligations : 7 octobre 2022

Date de règlement : 7 octobre 2022

Taux d'intérêt : 5,75% l'an

Durée : 10 ans

## AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour les deux emprunts.

### Date d'échéance :

TPCI 5,65% 2022-2029 : 7 octobre 2029

TPCI 5,75% 2022-2032 : 7 octobre 2032

### Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

## SURETÉS

### Compte Séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale/Banque de Règlement (DG/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

### Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

### Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

### Régime fiscal :

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

### Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

### Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

## LIQUIDITÉ

Les Obligations des emprunts «TPCI 5,65% 2022-2029 » et «TPCI 5,75% 2022-2032» bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

## ADMISSION À LA BRVM

### Cotation :

La cotation des emprunts obligataires «TPCI 5,65% 2022-2029 » et «TPCI 5,75% 2022-2032» sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

### Chef de File :

BSIC CAPITAL

### Co-chefs de file :

PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - BRIDGE SECURITIES - SIRIUS CAPITAL  
- ATLANTIQUE FINANCE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET  
D'INTERMEDIATION

### Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Chef et Co-chefs de file de l'opération.